

**LA COMMISSION SUR L'INCLUSION DANS LA
COMMUNAUTÉ FRANSASKOISE**

De la minorité à la citoyenneté

Déposé à l'Assemblée communautaire fransaskoise
le 16 septembre 2006
Regina, Saskatchewan

AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION	6
LA DIVERSITÉ CULTURELLE : UNE COMPLEXITÉ CONTEMPORAINE	10
L'IDENTITÉ FRANSASKOISE COMME UNE LONGUE RELATION À L'AUTRE	11
DE LA MINORITÉ À LA CITOYENNETÉ	14
La complémentarité entre l'unité et la diversité	14
L'équilibre nécessaire entre l'inclusion et l'exclusion	19
L'équilibre relatif entre la langue et la culture	22
L'équilibre recherché entre la communauté et la société	25
ANNEXES	30
I. La démographie fransaskoise	30
II. Intégral des questions de la Commission	33
III. Recommandations	34
IV. Article 23 de la Charte canadien des droits et libertés	38
V. Bibliographie	39

LA COMMISSION SUR L'INCLUSION DANS LA COMMUNAUTÉ FRANSASKOISE

Président :

Wilfrid Denis

Commissaires du milieu communautaire :

Rupert Baudais
Paul Heppelle
Marie LeBlanc-Warick

Commissaires du milieu académique :

Marc Arnal
Alison Hayford
Pierre-Yves Mocquais

Rédaction et recherche :

Frédéric Dupré

La Commission tient à remercier **l'Assemblée communautaire fransaskoise** (ACF) pour cette initiative et son précieux soutien tout au long de cette démarche. La Commission tient également à souligner l'implication et les conseils du **Centre canadien de recherche sur les francophonies en milieu minoritaire de l'Institut français** (Université de Regina) pour la Commission.

Avant-propos

La Commission sur l'inclusion a été créée à la suite de certains événements touchant la question de l'inclusion. Entre autres, l'Association jeunesse fransaskoise (AJF) décida d'inclure les élèves des écoles d'immersion aux Jeux fransaskois de 2005. La Division scolaire fransaskoise (DSF) se retira alors de ces Jeux et organisa ses propres jeux pour ses élèves. La différence entre ces deux orientations amena sur la place publique un débat sur la question d'inclusion et d'exclusion, d'identité et de membership au sein de la communauté fransaskoise. Ce sont des questions vécues quotidiennement par les Fransaskois et les Fransaskoises dans leur famille, leurs interactions, leurs activités, leurs organismes communautaires et même dans leurs célébrations.

L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF) a voulu aller plus loin et ne s'est pas limitée à répondre uniquement à l'événement déclencheur. Au lieu d'intervenir spécifiquement sur la question des Jeux fransaskois, l'ACF créa la Commission sur l'inclusion avec le mandat de se pencher sur la question de l'identité fransaskoise, d'inclusion et d'exclusion pour l'ensemble de la communauté. Qui est Fransaskois ou Fransaskoise? Qui peut participer aux activités fransaskoises? Où se placent les anglophones bilingues et les francophiles qui ne parlent pas français mais qui appuient la francophonie? Où se situent les nouveaux arrivants francophones et les « générations perdues »¹? Autant d'interrogations qui voltigent autour des questions de frontières, d'identité, de définition de la communauté et du sens d'appartenance.

La Commission sur l'inclusion s'est penchée sur ces questions, alimentée par l'étude des mémoires qu'elle a reçus, par le dialogue avec les participants aux audiences publiques, ainsi que par la consultation d'ouvrages et d'articles scientifiques sur le sujet. Par leurs réflexions et leurs discussions, les membres de la Commission en sont venus à apprécier la complexité de ces questions et les multiples niveaux de leur mandat. Il n'y a pas de réponses magiques ou simples. Les réponses simples deviennent rapidement simplistes et sont donc à éviter.

¹ Ceux et celles qui ne s'identifient plus à la communauté fransaskoise ou qui ne parlent plus le français.

L'inclusion nous apparaît comme une attitude à cultiver non seulement avec ceux et celles qui partagent les éléments essentiels de notre être, comme notre langue, mais c'est aussi une attitude profondément humaine et respectueuse envers tous ceux qui partagent l'esprit de nos luttes et de nos espoirs. Cette attitude d'ouverture s'étend donc à tous ceux et à toutes celles, qui s'identifient avec l'épopée fransaskoise, ses luttes historiques et actuelles et son avenir, comme dimension intégrale de ce qui nous unit tous au développement de notre civilisation. Notre devenir collectif se situe toujours à une époque et dans un environnement spécifiques.

L'attitude d'inclusion, de respect des autres, se bâtit sur une identité positive et caractérisée par la fierté et doit déboucher sur l'intégration en tant que processus d'accueil et d'acceptation au sein de notre communauté de quiconque s'y identifie, qui choisit d'y vivre et d'y contribuer selon ses capacités individuelles y compris sa capacité linguistique. Cette intégration doit se faire dans le respect de ce qui est unique à la communauté fransaskoise: son histoire et son adhésion à la langue française sur un territoire spécifique, la Saskatchewan.

L'objectif de la communauté fransaskoise est non seulement de survivre mais bien plus encore de s'épanouir. L'objectif premier des associations fransaskoises est de regrouper tous ceux et celles qui veulent participer à ce projet et qui choisissent de contribuer à l'avancement de notre communauté et ainsi, de notre pays et de l'humanité. Le défi et le paradoxe de la communauté fransaskoise sont de créer l'unité tout en respectant la diversité. C'est le même paradoxe auquel nos ancêtres ont été confrontés durant la période 1880-1920. C'est aussi le même paradoxe que rencontre à nouveau le Canada au début du 21^e siècle. Pour y arriver, nous devons définir qui nous sommes et établir des mécanismes pour arriver à intégrer cette diversité. Tout comme pour le Canada, l'objectif est l'unité sans devenir l'uniformité.

Pour atteindre l'objectif de l'unité dans la diversité, les Fransaskois et les Fransaskoises doivent établir un équilibre entre d'un côté, l'inclusion de toute personne qui partage l'esprit de notre histoire sans partager notre langue, ainsi que ceux qui partagent notre langue sans en partager le sens de nos luttes; et de l'autre côté la protection des institutions, des organismes et des événements qui sont essentiels à notre existence

comme communauté distincte. Pour relever ce défi, la communauté doit poser les balises qui permettent d'intégrer à différents niveaux tous ceux et celles qui partagent cet objectif selon leur niveau d'engagement tout en obtenant leur respect de ce qui est vital à la communauté francosaskoise. Le défi est de taille. C'est ce défi que visent les recommandations de la Commission dans un projet en constant devenir pour réussir notre contribution à la société canadienne et à l'humanité. C'est notre cheminement collectif : de minorité opprimée à une citoyenneté à part entière.

Wilfrid Denis

Président de la Commission sur l'inclusion

« ...il faut mettre en place des politiques, des stratégies et des structures qui vont assurer que toute démarche « d'inclusion » mène à un environnement où l'identité, la langue et la culture francophone soient dans une position de renforcement plutôt que d'appauvrissement. »

Extrait du mémoire de la Division scolaire francophone, numéro 310

Introduction

L'Assemblée communautaire fransaskoise (ACF), a entamé , au début de l'année 2006, en parallèle avec la tournée *Vive la différence*² une réflexion sur la problématique du renouvellement démographique de la communauté fransaskoise. L'avenir de la communauté fransaskoise n'est plus uniquement d'ordre quantitatif (augmenter le nombre de francophones), mais également d'ordre qualitatif. Que faut-il entendre par là? Communauté qui vit au sein d'une collectivité anglophone beaucoup plus nombreuse, une telle réflexion passe nécessairement par une redéfinition de sa relation à l'*autre* afin de créer un dynamisme communautaire qui soit davantage inclusif face à la diversité culturelle. Autant l'affirmer d'emblée, l'apport des migrants ainsi que des nombreux locuteurs du français s'avère nécessaire sinon vital³ pour l'avenir de la francophonie en Saskatchewan. Une nouvelle vision de la Fransaskoisie s'impose donc afin que la communauté fransaskoise parvienne à mieux attirer les nouveaux arrivants venus du Canada ou d'ailleurs.

Pour mener à bien cette réflexion ambitieuse et particulièrement délicate, l'ACF a créé la *Commission sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise* présidée par M. Wilfrid Denis, député communautaire et sociologue. La Commission a nommé six commissaires issus du milieu communautaire et universitaire afin d'analyser les résultats des consultations publiques et de formuler des recommandations aux députés de l'Assemblée communautaire fransaskoise. Ces recommandations doivent permettre de dégager une vision d'avenir pour assurer un renouvellement viable de la communauté elle-même et pour que les associations et les institutions fransaskoises soient mieux outillées face aux enjeux de la diversité culturelle francophone en Saskatchewan. Ces recommandations devraient aider à mieux orienter leur programmation, développer des stratégies de recrutement et d'accueil mieux adaptées et, de manière plus générale, apprendre à mieux composer avec une nouvelle dynamique sociale et culturelle. Il s'agit également d'ajouter de nouveaux éléments afin de donner un nouveau souffle à cette communauté, qui, tout en respectant son patrimoine historique, se transforme dans ses

² Projet de sensibilisation à la réalité démographique de la francophonie en milieu minoritaire initié par la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada.

³ Voir les données démographique en annexe.

relations avec la province, les autres communautés francophones au Canada et avec la francophonie internationale. Cette vision d'avenir cherche à mettre fin à la perception de minoritaire comme un handicap ou même un fardeau pour véritablement affirmer la position de force que la communauté fransaskoise peut avoir dans la société et ainsi présenter un intérêt pour ceux et celles qui se donneraient la peine de s'intéresser à elle.

Du 30 mars au 6 mai, la Commission a reçu treize mémoires. De plus, le 6 mai dernier, elle a entendu une vingtaine de citoyens pendant plus de huit heures, lors d'audiences publiques tenues à Saskatoon. Dix questions avaient été posées aux Fransaskois entourant la problématique de l'inclusion de la diversité culturelle. Ces questions⁴ ont d'abord cherché à mieux définir la communauté elle-même : **Qu'est-ce qu'un Fransaskois ou une Fransaskoise; et un ou une francophone de la Saskatchewan? Est-ce qu'être Fransaskois ou Fransaskoise est un fardeau ou une source de joie? Comment pouvons-nous créer un véritable espace collectif, une culture communautaire, qui respecte les différences individuelles et célèbre notre héritage francophone commun? Comment créer un véritable espace collectif qui respecte les différences individuelles tout en célébrant l'héritage fransaskois?**

Il a aussi été question des caractéristiques identitaires inaliénables et des défis communautaires actuels: **Pouvons-nous identifier des éléments de l'identité et de la culture fransaskoise qui devraient être protégés à tout prix? Est-ce que la communauté est prête à inclure les partenaires anglophones bilingues, les nouveaux arrivés d'autres régions ou de pays francophones? Pourquoi certains individus se sentent exclus de la communauté? Comment une communauté en contexte minoritaire s'adapte au phénomène d'appartenance multiple?**

D'autres questions ont abordé plus spécifiquement les moyens d'intégration et d'inclusion de la diversité culturelle : **Pouvons-nous identifier les secteurs précis au sein de la communauté où des programmes devraient être mis en œuvre pour améliorer l'intégration de la diversité culturelle? Quelles sont les conditions qui**

⁴ Le texte complet des questions se trouvent à l'annexe II.

favorisent l'intégration des nouveaux venus tout en renforçant les institutions communautaires?

L'idée de *communauté* est centrale à tout ce questionnement. Aussi apparaît-il fondamental de formuler une définition générale de ce qu'est la *communauté*. Cette définition servira de référence tout au long du document. Les commissaires se sont entendus pour proposer la définition suivante d'une communauté, telle que comprise dans le contexte fransaskois :

Une communauté est bien plus que la simple somme de ses membres. Il s'agit d'une unité complète de civilisation composée de personnes, de familles et d'institutions qui sont à l'origine de systèmes, d'agences et d'organisations qui travaillent ensemble avec comme objectif commun de veiller au bien-être de tous. La communauté est une composition dont les participants, dans leur diversité et de par leurs actions tendent vers l'unité dans le cadre d'une quête incessante du progrès social et spirituel.

Ce rapport est divisé en deux grandes parties. La première partie va situer la problématique de l'inclusion et de la diversité culturelle sur un plan théorique et la comparer avec d'autres expériences similaires au Canada et ailleurs dans le monde. L'expérience fransaskoise n'est certainement pas unique. De telles situations existent à travers le monde. L'expérience fransaskoise n'en est pas moins fondamentalement originale. D'ailleurs, grâce au rapport de cette Commission, l'expérience fransaskoise peut apporter une contribution enrichissante à d'autres communautés vivant une expérience similaire.

Cette première partie va également décrire, sommairement, le contexte socio-historique de la réalité fransaskoise afin de dégager certaines dynamiques de sa relation à l'*autre* et ses conséquences sur la réalité contemporaine. La communauté fransaskoise a défini au fil des années son identité propre, qui reste dynamique et changeante tout en étant aussi porteuse d'une histoire et d'une culture particulières. Cette composition tisse la trame de fond d'une identité collective en construction perpétuelle.

La deuxième partie du rapport est composée d'une série de recommandations formulées dans le contexte de quatre polarités à partir desquelles s'articule l'ensemble du questionnement de la Commission. Il s'agit de quatre espaces de tensions et de

négociations, situés au cœur du processus de (re)définition des modalités d'inclusion et d'exclusion à *l'autre* par les individus, les associations et les institutions fransaskoises. Ces quatre polarités composent en fait les éléments porteurs d'un dialogue interculturel pouvant mener à l'élaboration d'une *éthique communautaire* cohérente face à la diversité culturelle. Cette éthique devrait permettre d'identifier les termes de référence et les pratiques permettant de « faire communauté » tout en respectant pleinement la richesse qu'apporte la diversité culturelle. Ces recommandations visent à identifier des actions et des politiques pour mieux répondre aux défis auxquels la communauté fransaskoise et ses générations montantes se trouvent confrontés.

La diversité culturelle : une complexité contemporaine

Ce que Pierre Teilhard de Chardin a appelé la « planétarisation » de l'humanité a entraîné une interconnexion grandissante des sociétés, que cette interconnexion soit la conséquence de la mondialisation économique, de l'évolution des idées humanistes ou des technologies de l'information. La société traditionnelle voilà encore un siècle fondée sur une économie industrielle primaire, la vie rurale et des technologies manuelles en a été profondément transformée. Le monde actuel marqué par l'intensification des échanges et des communications, est aussi caractérisé par la quantité et la complexité des relations sociales. Le paysage social se transforme à un rythme de plus en plus accéléré. Une « culture-monde » émerge et les identités locales soit se renforcent en s'ouvrant à des réseaux internationaux, soit se sentent menacées et se retranchent derrière un comportement défensif souvent isolationnisme.

La mondialisation pose donc de manière de plus en plus aiguë la question de la vitalité de la diversité culturelle : comment protéger la diversité dans le cadre d'un monde qui tend à l'uniformisation. Un principe de base doit être reconnu ici, que l'unité que ce soit d'une communauté ou du genre humain ne peut se concevoir comme uniformité mais dans le contexte de sa diversité. C'est la diversité elle-même qui peut conduire à l'unité. D'ailleurs, la protection de la diversité culturelle est depuis plusieurs années un dossier international piloté par l'UNESCO. L'organisme vient justement de produire une Convention pour la diversité culturelle que le Canada a ratifiée en 2006. Au sujet de la diversité culturelle, le directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, rappelle l'urgence de sa défense en soulignant que « la diversité culturelle ne doit pas être perçue comme un patrimoine figé, mais comme un processus garant de la survie de l'humanité et qu'il faut éviter les ségrégations et des fondamentalismes au nom des différences culturelles. » (UNESCO, 2001 :3). Il souligne également que la problématique de la protection de la diversité culturelle est probablement une des plus complexe que l'humanité doit maintenant résoudre.

Des initiatives nationales existent également pour aborder les nombreuses facettes de cette problématique sociale et culturelle. Par exemple, au Canada, le projet de

recherche *Métropolis* rassemble des centaines de chercheurs d'ici et d'ailleurs pour réfléchir à l'intégration de la diversité culturelle en milieu urbain face à l'augmentation de l'immigration internationale dans les grandes villes canadiennes. Plus près de nous, plusieurs communautés francophones en milieu minoritaire envisagent différemment l'intégration des nouveaux arrivants. L'immigration francophone grandissante en milieu minoritaire au Canada soulève des enjeux sociaux dans l'ensemble des régions du pays.

Bien qu'ultimement facteur d'unité et constituant une source significative d'enrichissement collectif, la diversité, représente aussi un défi politique pour les États ou les autorités locales qui doivent apprendre à négocier avec une société plurielle et mouvante. Cependant, cette réalité n'est pas si nouvelle. Le métissage des populations existe depuis que l'être humain parcourt la planète et a constitué un facteur important d'évolution des cultures et des sociétés. La protection de la diversité culturelle est conçue par l'UNESCO⁵ comme la reconnaissance de la richesse collective qui en est issue. Pour la communauté fransaskoise, il s'agit de parvenir, tout en protégeant sa spécificité culturelle, à concevoir et à intégrer la diversité comme étant une richesse plutôt qu'une menace, un facteur d'unité et non de tensions. À la lumière des enjeux soulevés par les instances internationales, comme l'UNESCO, la question de l'inclusion culturelle abordée par la communauté fransaskoise est un enjeu de société d'une grande complexité.

L'identité fransaskoise comme une longue relation à l'*autre*

La réalité démographique contemporaine, caractérisée par la mobilité des populations et son pluralisme, peut être comparée à l'expérience historique des francophones de Saskatchewan. Dans la mesure où la présence française dans l'Ouest canadien, depuis ses origines lors de la colonisation française en Nouvelle-France, a su se renouveler grâce aux contacts avec d'autres groupes culturels. C'est, entre autre, au cours de cette période de contact avec les peuples autochtones de la région que le peuple Métis est né. Dès les premiers établissements francophones, les relations à l'*autre* ont forcément

⁵ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

joué un rôle dans l'histoire du peuplement et de l'identité des francophones de l'Ouest. Cet *autre* est différent selon les périodes et possède des origines diverses : il est tantôt Amérindien, Métis, Anglais, Écossais, Irlandais, Galois, Allemand, Ukrainien, etc. Ces relations ont parfois traversé des périodes de coopération ou de conflits, mais elles constituent les fondements même de la construction de l'identité francophone de l'Ouest. Comme le souligne Allaire (1999 :163) « Cette relation avec l'*autre*, cette redéfinition périodique de l'*autre*, constitue l'un des principaux ingrédients de la francophonie de l'Ouest, entraînant chez elle un ajustement continu. ».

Au début du 20^e siècle, des vagues d'immigrations successives ont aussi façonné la réalité francophone de la Saskatchewan. Cette province d'immigration a été l'hôte de pionniers d'origine francophone venant du Québec, de France, de Belgique, ou des États-Unis. Aujourd'hui, cette dynamique interculturelle se poursuit avec des migrations interprovinciales et internationales conférant un nouveau visage à la communauté fransaskoise. D'ailleurs, Allaire (1999 :185) souligne à ce sujet que : « La volonté de durer relève plutôt du dynamisme des communautés, qui se redéfinissent continuellement. C'est dans le rapport à l'*autre*, sous forme d'actions et de réactions, que l'on voit l'un des ingrédients de cette survivance. ». Ces relations extérieures et nouvelles de la communauté semblent encore aujourd'hui être déterminantes pour la survie de la francophonie de l'Ouest.

Au début des années 1900, en Saskatchewan comme dans le reste du Canada anglais, une idéologie d'*anglo-conformité* a été imposée (Friesen, 1983). En Saskatchewan, les communautés francophones alors éprouvent une dynamique de domination culturelle qui se manifeste par des législations coercitives et oppressives relatives à l'utilisation et à l'enseignement du français dans les écoles. Les francophones ont résisté pour contrer la disparition du français (Denis, 1993, 1988, 1984). Mais il demeure que l'expérience de la domination idéologique, de l'exclusion sociale, provoquée par le nationalisme *Canadian*⁶ de l'époque a entraîné une variété de conséquences psychosociales importantes au sein des populations opprimées (Friesen, 1983). L'expérience de l'oppression contribue, chez l'individu comme au sein du groupe ethnique, au développement de stratégies de défense qui vont se manifester, entre autres, par une organisation sociale plus étanche, plus exclusive, qui doit, en théorie, permettre

⁶ Dans le contexte de l'époque, ce terme a tendance à être synonyme d'anglo-dominance.

d'assurer la protection et la reproduction du groupe (Bourdieu, 1982). L'Église catholique a longtemps constitué ce rempart identitaire nécessaire pour préserver la vie française dans la province. Mais l'échec du clergé à assurer une concentration du peuplement de langue française dans l'Ouest, et plus particulièrement en Saskatchewan, a définitivement affaibli les possibilités de survie de la langue française dans la région (Viaud, 1999). L'éparpillement et la fragmentation géographique du peuplement francophone dans l'Ouest a sans contredit mené à l'isolement des communautés de langue française les unes des autres. Ceci a fortement contribué au manque de cohésion régionale et à accentuer le processus d'assimilation et de décrochage de la minorité francophone.

L'expérience d'exclusion et d'assimilation des francophones de la Saskatchewan a donné lieu à de nombreux efforts de survivance prenant la forme d'activisme politique dans le but de défendre la langue et la culture françaises, notamment de la part de l'Église catholique. C'est au cours de cette période, en 1912, que sera fondée l'Association canadienne-française catholique (ACFC) représentant les francophones de Saskatchewan. Ces combats menés localement ont aussi eu lieu à l'échelle du pays dans les autres communautés francophones en situation minoritaire. Ces combats n'ont pas été vains. Parmi les succès on peut compter l'obtention de la gestion scolaire dans les années 1990 (Denis, 2006).

Au cours des années 1960-1970, des politiques fédérales ont été établies afin de protéger le français comme langue officielle du pays. Des fonds ont aussi été octroyés aux organisations francophones hors Québec afin d'assurer le développement de la francophonie canadienne. Ces politiques bien qu'imparfaites ont permis l'établissement de réseaux d'institutions francophones visant la protection et le développement des communautés francophones en milieu minoritaire. La communauté fransaskoise détient désormais un appareil de gouvernance démocratique, une série d'institutions qui assurent le développement de services éducatifs, culturels et économiques. Elle est aussi soutenue par des politiques fédérales et certaines initiatives provinciales. De surcroît, il faut reconnaître le soutien important de la jurisprudence en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés. La communauté n'est plus dans les mêmes conditions sociales et politiques de la « survivance » du début du siècle. L'assimilation demeure

une menace constante, mais la communauté peut maintenant devenir un acteur crédible et dynamique dans le développement général de la société saskatchewanaise.

De la minorité à la citoyenneté

La communauté francosaskoïse a connu biens des combats politiques difficiles au fil de son histoire. Il est possible de demeurer figé dans des attitudes défensives ou revendicatrices, ou dans la vision que la francophonie n'est composée que de « chialeux ». Cependant, la réalité politique actuelle est différente, le combat se déroule sur un autre terrain, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'il soit plus facile. La Commission sur l'inclusion a été créée justement pour réfléchir à la problématique actuelle afin d'avancer des solutions pour permettre un renouvellement de la communauté francosaskoïse et maintenir son dynamisme dans une perspective d'avenir. En considérant la complexité et la sévérité de la situation⁷ à laquelle est confrontée la communauté, la Commission a identifié quatre polarités autour desquelles s'organise l'essentiel des réflexions et commentaires soulevées par les membres de la communauté francosaskoïse. C'est entre les deux points, ou pôles, de chacune de ces polarités que se situent un certain nombre de discours aussi bien individuels que collectifs, sur l'avenir de la Francophonie en Saskatchewan. Et c'est autour de ces polarités que s'organisent les recommandations en réponse aux dix questions posées par la Commission. Ces polarités sont :

- Unité/Diversité
- Langue/Culture
- Inclusion/Exclusion
- Communauté/Société

La complémentarité entre l'unité et la diversité

La question de l'identité francosaskoïse constitue l'élément central et certainement le plus sensible que doit aborder la Commission. D'autant plus, que cette identité, construite dans une histoire d'oppression, est ici mise en relation avec d'autres identités culturelles

⁷ Voir l'annexe I « La démographie francosaskoïse ».

différentes qui peuvent sembler parfois menaçantes. La définition de cette identité est également problématique. Peut-on ou même doit-on définir ce qu'est être Fransaskois? Rappelons seulement que le terme *fransaskois* a été forgé à un certain moment de l'histoire de la Saskatchewan. Ce terme identitaire se distingue des autres minorités francophones, telles que les Franco-Manitobains, les Franco-Ontariens, etc. Le terme fransaskois est original comparativement aux autres, comme le souligne Mocquais (2006 :3), c'est « ...le résultat de la fusion de plusieurs identités transcendées en une seule... ». Derrière cette création du terme fransaskois, il y a une histoire faite de souffrances et de joies, mais surtout comme l'avance Mocquais (2006 :4) « une action volontariste face à soi et face à l'autre. ».

Ainsi, vouloir aujourd'hui définir ce qu'est être Fransaskois ou Fransaskoise doit nécessairement tenir compte de l'histoire des pionniers francophones. Ces bâtisseurs ont donné vie à une identité culturelle unique et l'ont forgée par leurs efforts soutenus, ont affirmé leur capacité de survivance et, par leur entraide, leur faculté à travailler ensemble face à l'adversité... Être Fransaskois ou Fransaskoise peut ainsi prendre un sens symbolique au-delà de la localisation géographique ou d'une culture francophone générique en se rattachant plutôt à l'expérience vécue de ceux et celles qui sont devenus Fransaskois de par leurs actions volontaires.

Il importe aussi de souligner que l'expérience fransaskoise, telle que mentionnée plus haut, a toujours été en relation dynamique avec l'*autre*. Dans ce sens, la diversité culturelle est une composante fondamentale de la communauté fransaskoise. La communauté fransaskoise a toujours été composée de gens d'origines diverses. La problématique associée à la crainte de l'*autre* découle en grande partie de l'héritage d'oppression et de discrimination vécu par de nombreux Fransaskois au cours des quatre dernières générations. Elle s'inscrit également dans la constitution politique d'une « minorité linguistique ». Selon Monica Heller (1998), les minorités linguistiques sont créées par les idéologies dominantes. Les minorités linguistiques tendent alors à user la même logique nationaliste pour résister à la domination de la majorité en créant, par exemple, des institutions exclusivement au service des membres de leur communauté. Cette expérience marquante pour les Fransaskois comme pour les autres communautés francophones en milieu minoritaire constitue un fardeau à l'expérience identitaire qui rend plus difficile les relations positives avec les *autres*. Une telle culture et une identité

construites en réaction à l'oppression peuvent s'avérer extrêmement hermétiques et statiques.

Cependant, l'immobilisme identitaire n'est plus une solution dans le cadre de la réalité contemporaine. Une tension peut se dessiner entre le *traditionalisme* et la *modernité*. L'expérience minoritaire est révélatrice de cette tension sur le plan identitaire. Sa fixation dans des valeurs traditionnelles ne ferait, cependant, qu'accélérer son éclatement sous la pression de la *modernité* et des transformations démographiques, ethniques et politiques qui l'accompagnent. Selon Lapointe et Thériault (1999 : 197), « s'interroger sur sa propre identité en situation minoritaire participe nécessairement à redéfinir le lien social dans la société. » La présente démarche de la communauté fransaskoise répond ainsi à cet effort de redéfinir le lien social tout en cherchant à se libérer des cadres traditionnels de l'identité.

Les extraits suivants des mémoires soumis à la Commission et des notes prises lors des audiences illustrent cette tension entre l'unité de l'identité fransaskoise et l'expérience de la diversité.

Extraits des mémoires à la Commission et des notes prises lors des des audiences :

« Un Fransaskois c'est un parlant français... »

« Un Fransaskois est toute personne parlant le français, habitant la Saskatchewan et désirant s'identifier comme Fransaskois. »

« Le Québec se méfie du "maudit Français", tandis que l'Acadie se méfie du "maudit Québécois"... Il me semble que les défenseurs de la différence entre francophones auraient intérêt à penser plutôt en termes d'unité et de rapprochement. »

« Si on veut utiliser le terme « Fransaskois », il doit être un droit réel et de naissance et non institutionnel, sinon il n'a aucune raison d'être. »

« Je ne veux pas que ce soit un terme exclusif! C'est une question de culture. »

« Un Fransaskois c'est quelqu'un qui s'implique et qui tient à cœur la communauté fransaskoise. »

« L'identité est une expérience construite personnellement. »

« Nous sommes spéciaux plutôt que minoritaires! »

« Arrêtons d'être minoritaire, on est meilleur! Seulement moins nombreux... »

« Parler français, c'est un acte de civisme canadien; c'est important pour l'identité nationale. »

Il est certain que la dimension identitaire est la pierre angulaire de toute la problématique discutée ici, mais elle doit être comprise, pour bien en saisir sa complexité, en relation avec la diversité au sein de la société dans son ensemble. Il importe également de reconnaître qu'il s'agit d'une réalité mondiale où les identités culturelles sont de plus en plus flexibles, malléables, donc plus complexes et insaisissables. À bien des égards, cette diversité est perçue comme une menace à l'identité fransaskoise surtout si elle demeure figée dans le temps dans une perspective folkloriste. Définir l'identité s'avère nécessaire afin de situer des balises sociales et psychologiques dans un monde de plus en plus complexe où une multitude d'identités se croisent et se chevauchent. Cependant, chercher à définir l'identité fransaskoise nécessite d'éviter le piège d'une définition statique (folkloriste).

Les recommandations qui suivent visent ainsi à mieux définir les éléments identitaires à la base de l'unité communautaire fransaskoise. Il s'agit également de mieux situer cette polarité diversité/unité dans une relation constructive avec les facteurs de diversité. Le caractère vivant et dynamique de la communauté fransaskoise se rattache aussi nécessairement à un espace géographique spécifique, la Saskatchewan, et une réalité linguistique, la langue française.

Recommandations :

1) La Commission recommande que la communauté fransaskoise soit définie par ces deux dimensions de territoire et de langue. Deux autres dimensions s'ajoutent à ces deux premières. Être francophone en Saskatchewan a toujours été un acte volontaire, un effort d'affirmation et de résistance à l'assimilation. Cependant, historiquement les francophones de la Saskatchewan ont des origines diverses. **L'action de choisir de vivre au moins une partie de sa vie en français en Saskatchewan font partie de la définition de Fransaskois et de Fransaskoise : Un Fransaskois ou une Fransaskoise est une personne qui s'identifie à la francophonie en Saskatchewan, actuellement ou dans le passé, que ce soit par la naissance, par le mariage, ou par**

adoption ou identification à la communauté francoskaise, qui contribue à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'épanouissement et au développement des communautés francophones en Saskatchewan, tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs façons d'y contribuer.

2) Il importe de se défaire de l'image de victime associée à l'idée de *minorité* opprimée, mais plutôt de penser en termes de *citoyenneté*. À cet effet, il est recommandé que **l'ACF et les organismes francoskais valorisent le statut de la langue et de la culture francophone dans la société comme élément déterminant dans la construction de l'identité canadienne**. Il faut souligner le fait qu'être francoskais est un privilège qui permet de contribuer à la vie civique canadienne. **Être Francoskais et Francoskaise est un acte de citoyenneté !**

3) Dans le contexte d'une société de plus en plus diversifiée sur le plan culturel et identitaire, il est toujours important pour l'individu de pouvoir s'identifier à une communauté, un espace, un groupe d'appartenance. Il est donc essentiel d'encourager non seulement l'esprit d'équipe parmi tous les membres des organisations francophones, mais encore plus l'unité conçue dans une dynamique de diversité. Dans ce sens, la Commission recommande que toutes **les actions communautaires de l'ACF et des organismes francoskais, soient guidées par une vision unifiée du développement de l'ensemble de la communauté, de la province et du pays.**

4) Il est entendu qu'un des facteurs essentiels d'une identité bien conçue est la capacité d'embrasser la diversité dans une perspective unificatrice. La diversité culturelle est un des facteurs essentiels de l'unité canadienne, et se doit donc de l'être au sein de la communauté francoskaise. À cet égard, la Commission recommande que l'ACF, de concert avec les organismes francoskais concernés, valorise la diversité culturelle au sein de la communauté francoskaise et **crée un programme célébrant la richesse de cette diversité culturelle de la communauté francoskaise**. Ce programme pourrait comprendre une variété d'activités (spectacle, colloque, foire, etc.) et pourrait intégrer des activités régulières comme le Rendez-vous francoskais et la Fête francoskaise.

5) En reconnaissance de la diversité culturelle tant au sein de la société canadienne que de la communauté francoskaise, la Commission recommande aux organismes

fransaskois d'adopter **une politique de valorisation et de respect de la diversité culturelle** des gens issus de couples exogames, des écoles d'immersion ou de l'immigration nationale et internationale.

L'équilibre nécessaire entre l'inclusion et l'exclusion

La réflexion sur l'inclusion dans la communauté fransaskoise sous-entend l'idée d'exclusion, l'un n'allant pas sans l'autre. Le rapport entre le principe d'exclusion et le principe d'inclusion semble de prime abord antagoniste et contradictoire. Ces deux principes sont toutefois complémentaires. L'inclusion ne peut pas en effet se concevoir sans exclusion. Il faut donc imaginer un principe d'inclusion/exclusion où, selon Morin (2005 :15) « chacun vit pour soi et pour autrui de façon dialogique. ». Ceci permet de reconnaître le caractère vital de l'unité (principe d'exclusion) ainsi que le potentiel de l'ouverture vers l'autre (principe d'inclusion).

Cette polarité dynamique peut sembler de prime abord être également en totale contradiction avec la première polarité envisagée dans le cadre de ce rapport, celle entre l'unité et la diversité. Il n'en est toutefois rien. Il s'agit en effet d'une part de reconnaître que la relation entre exclusion et inclusion ne doit pas être figée mais doit au contraire être dynamique. Autrement dit, si effectivement inclusion stipule exclusion, les frontières de l'inclusion et de l'exclusion sont en constante mouvance dans la perspective d'une tension vers l'unité qui se veut non seulement respectueuse de la diversité, mais bien plus encore, puise sa force dans cette diversité même. L'équilibre entre inclusion et exclusion sera donc en évolution permanente à l'intérieur d'un cadre aux limites précises et dynamiques (voir plus haut la définition que nous donnons de la Fransaskoisie), si tant que tout organisme qui n'évolue pas est condamné à périr à plus ou moins brève échéance.

Dans le contexte actuel, le principe dynamique d'inclusion/exclusion tel qu'adapté à la communauté fransaskoise, constitue un cadre conceptuel qui informe ceux et celles qui participent de près ou de loin au développement de la communauté. C'est ce principe dynamique qui doit constituer les bases d'une nouvelle culture communautaire où

l'ouverture (inclusion) devient une valeur constante pour la communauté dans le monde d'aujourd'hui.

Cette recherche d'un équilibre entre l'ouverture à la différence et la protection d'une identité distincte se dégage de nombreux témoignages recueillis lors des audiences et inscrits dans les mémoires. De nombreux témoins ont aussi souligné que cet équilibre dynamique doit se refléter au sein même de la communauté entre le secteur associatif et ses membres. Ceci étant, l'attitude d'ouverture n'est pas uniquement la responsabilité de la communauté à un moment donné de son histoire et de son évolution. Il appartient également aux nouveaux arrivants qu'ils adoptent eux-mêmes une attitude marquée par l'ouverture à la différence que leur nouvelle communauté incarne.

Extraits des mémoires à la Commission et des notes prises lors des audiences :

- « Le terme inclusion m'agace, l'inclusion est un facteur d'assimilation. »
- « Nous avons toujours inclus! Nous n'avons pas été assez vigilant pour protéger notre identité! »
- « L'inclusion absolue est impossible. Il faut une politique sur l'exclusion. »
- « Le phénomène de l'inclusion des (francophones) a menés vers le chemin de l'assimilation. »
- « Un facteur essentiel est le désir d'appartenance ou non du nouvel arrivant à cette communauté. »
- « Il faut stimuler le dialogue entre les gens tout en reconnaissant la richesse de la diversité. »
- « On doit lutter activement contre le sentiment et les pratiques d'exclusion sans pour autant renier notre langue. »
- « Il faut donner le temps, le droit et les finances à nos agents communautaires pour s'investir dans l'accueil. »
- « Nous avons le devoir de créer une communauté qui peut rassembler tous ceux qui aiment le français. »

La polarité inclusion/exclusion prend forme au niveau individuel et communautaire ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur de la communauté. La Commission peut seulement aborder cette question au niveau communautaire. Dans ce sens, les politiques de la

communauté fransaskoise doivent favoriser l'ouverture et le respect à la diversité culturelle parmi ses membres. Les employés de la communauté ont une responsabilité face à cette démarche. D'autre part, il s'avère essentiel que tous les moyens de protection soient en place pour assurer la persistance et la valorisation du français dans le fonctionnement de la communauté.

Recommandations :

6) Afin de valoriser et de dynamiser la culture et l'histoire fransaskoise, la Commission recommande que des activités permanentes ou itinérantes soient créées afin de garder vivante la mémoire fransaskoise. Il s'agit d'assurer la transmission du patrimoine fransaskois pour le bénéfice des générations montantes et des nouveaux arrivants, afin de leur permettre de **s'identifier à l'esprit et à l'histoire des Fransaskois sans pour autant constituer un modèle rigide pour l'avenir.**

7) La Commission recommande à l'ACF et son réseau associatif **de revoir les statuts et règlements des organismes fransaskois afin d'assurer que la langue de fonctionnement soit le français.**

8) Dans l'objectif de s'ouvrir d'avantage sur le monde et de trouver des points communs de lutte contre l'assimilation, la Commission recommande à l'ACF de **privilégier ses liens avec les partenaires potentiels de la communauté fransaskoise** : les autochtones, les groupes ethnoculturels, les francophiles, etc. La communauté devrait aussi chercher à **faciliter des espaces de dialogues et d'échanges avec d'autres cultures.**

9) La Commission recommande à l'ensemble du réseau associatif fransaskois que des **efforts particuliers soient faits pour encourager l'intégration des jeunes dans la communauté** en créant des activités, des événements et des réseaux d'informations (internet) plus près de leurs préoccupations et qu'ils pourraient par conséquent s'approprier.

10) En reconnaissance du rôle important de l'éducation dans la transmission de la langue, de la culture et de l'identité, la Commission recommande à la Division scolaire

fransaskoise (DSF) et aux **écoles fransaskoises d'assurer une approche stratégique pour mieux intégrer les parents exogames ou ceux et celles ayant un niveau de français limité** tout en respectant leur différence linguistique et culturelle et en cherchant des moyens pour faciliter leur participation à l'éducation de leurs enfants.

11) La Commission recommande de **chercher les moyens pour étendre la portée de l'article 23 de la Charte⁸ aux grands-parents francophones et à leurs descendants (« générations perdues ») ainsi qu'aux francophones exclus par la Charte.**

12) La Commission recommande à l'ACF **l'implantation d'un code d'éthique communautaire professionnel en ce qui a trait à l'accueil (immigrants, « générations perdues », nouveaux locuteurs, etc.)** dans un contexte d'hospitalité, de générosité et de créativité.

L'équilibre relatif entre la langue et la culture

La langue française est définitivement une composante centrale de l'identité fransaskoise, mais sans l'histoire et la culture qui lui sont rattachées dans le cadre du territoire saskatchewanais, la pratique linguistique se trouve vidée de son sens. L'inverse est également vrai au sens où l'histoire en soi n'est pas une fin, mais représente à la fois une référence et un ancrage. Conçue dans son évolution, à la fois passé et devenir, l'histoire invite à l'identification identitaire non seulement des Fransaskois de souche mais aussi de ceux qui, nouveaux arrivants, se reconnaissent dans l'histoire des Fransaskois et l'esprit qu'elle véhicule.

Ainsi, plusieurs ont clairement souligné que l'identité fransaskoise est bien plus que la simple pratique d'une langue. Si la langue forme un lien rassembleur entre les Fransaskois, toutefois c'est l'expérience communautaire à travers ses histoires personnelles et collectives et ses acteurs engagés qui incarnent la culture fransaskoise, une culture qui, rappelons-le, est plurielle depuis ses origines. Il va sans dire, toutefois, que la pratique de la langue française ouvre une porte naturelle sur la culture

⁸ Voir en annexe IV pour le texte de l'article 23 de la Charte.

fransaskoise. Cette symbiose entre la langue et la culture est au cœur de la construction de l'identité fransaskoise.

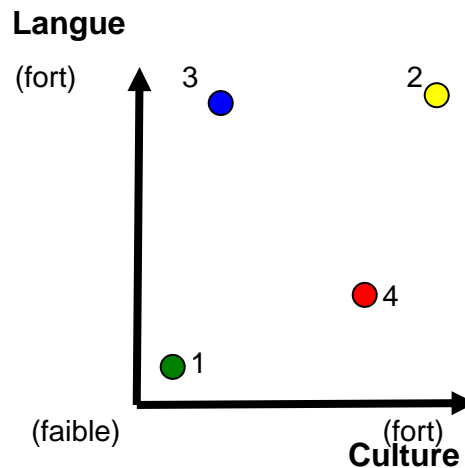
Extraits des mémoires à la Commission et des notes prises lors des audiences :

- « La langue sans la culture, c'est insignifiant; langue et culture vont de pair. »
- « La communauté porte la culture, qui est le fruit de l'expérience vécue. »
- « La langue, dans mon esprit, est le principal déterminant culturel. Je sais que ce principe est discutable. Cependant, lorsqu'elle s'en va, et qu'il ne reste plus que la cuisine, que les noms de famille, que les festivals folkloriques, il me semble que la culture s'éteint. »
- « La pratique de la foi catholique en français doit être protégée! »
- « Il est important de favoriser la valorisation de l'apprentissage d'une langue seconde. »
- « Il faut donner la priorité à la jeunesse et à l'éducation française de qualité. »
- « L'expression française est la grande raison d'être de la Fransaskoisie et je vois difficilement comment on peut l'outrepasser. »
- « Il est très important d'avoir des emplois à offrir en français dans la communauté »

Dans le contexte de l'ouverture de la communauté à des personnes qui possèdent des niveaux hétérogènes de langue et une relation incertaine à la culture au sein de laquelle elles cherchent à s'intégrer, le rapport entre langue et culture est par conséquent relatif. Dans le cas par exemple d'une personne de langue française récemment arrivée en Saskatchewan et qui manquerait de familiarité avec la culture fransaskoise, il est essentiel que la communauté fasse preuve d'ouverture et de respect. Le graphique qui suit permet d'illustrer les variations entre la langue et la culture.

Selon ce graphique, une personne ayant peu de connaissance de la langue ou de la culture est représentée par le cercle vert (1). À l'inverse, une personne ayant une très bonne connaissance de la langue et de la culture serait représentée par le cercle jaune (2). Le cercle bleu (3) représente une personne qui maîtrise la langue sans pour autant avoir une grande familiarité avec la culture comme on peut le retrouver chez certains élèves des écoles d'immersion. Le cercle rouge (4) représente quelqu'un qui connaît

très bien la culture sans pouvoir parler français. Ce graphique peut servir aux organismes et institutions à mieux prévoir des activités communautaires visant à répondre aux différents types de clientèle selon leur niveau de langue et de culture.



Notons, que la langue française est probablement l'élément le plus facilement partagé avec des étrangers ou des Canadiens. Cependant, des variations significatives peuvent exister dans le niveau du français employé. Certains intervenants ont soutenu, devant la Commission, l'importance d'envisager des activités respectueuses de ces différences. Cependant, adopter une telle attitude ne doit en aucun cas mettre en péril la protection de la langue française et du patrimoine culturel fransaskois. Il importe de surcroît d'encourager des activités où le niveau de langue est soutenu pour permettre l'expression d'idées et de concepts plus complexes.

Recommandations :

13) La Commission recommande que lors de tout événement ou activité publique de rapprochement organisée par la communauté fransaskoise avec d'autres groupes, **la primauté du français soit respectée, mais en portant aussi une attention particulière à l'accueil des non-francophones.**

14) Étant donné l'importance de rehausser la visibilité et la valorisation publique de la langue française, la Commission recommande d'**encourager davantage d'interactions entre les élèves et les enseignants** des écoles francsaskoises et d'immersion tout en respectant les objectifs pédagogiques spécifiques de ces deux systèmes scolaires.

15) Étant donné la prépondérance de l'anglais peut conduire à l'affaiblissement de la langue française en contexte minoritaire, la Commission recommande **que soient offertes des occasions de perfectionnement de la langue française** pour le personnel de la Division scolaire francsaskoise et des écoles d'immersion ainsi que pour le personnel des institutions et associations francsaskoises.

16) La Commission recommande que les organismes francsaskois **créent une variété d'activités qui répondent à la diversité de la francophonie**, afin que la communauté soit davantage attrayante pour un plus grand nombre de francophones.

L'équilibre recherché entre la communauté et la société

Cette dernière polarité se situe au niveau le plus global du questionnement sur l'inclusion. Elle se compare beaucoup à la polarité unité -- diversité, mais se dégage complètement de la dimension individuelle pour traiter davantage de dynamiques collectives et politiques. La relation entre la communauté francsaskoise et la société anglophone a été marquée par de nombreuses résistances et caractérisée par des rapports de pouvoir. Cette relation a cependant beaucoup évolué au fil des générations avec l'adoption de législations nationales et de la *Charte canadienne des droits et libertés*. La relation entre les Francsaskois et la société anglophone est aujourd'hui beaucoup plus constructive et respectueuse qu'elle ne l'était auparavant. Même si des discriminations peuvent toujours exister, la communauté francsaskoise est désormais reconnue comme un partenaire significatif dans le développement et dans l'histoire de la province. Cette transformation de la relation avec la majorité, qui a été bâtie au fil des ans, constitue un acquis important pour la génération montante. Pour les jeunes, les nouveaux arrivants et la communauté en général, il s'agit de parvenir à se défaire de l'image d'une minorité-victime pour devenir des *leaders*, des bâtisseurs, des citoyens

francophones à part entière de la nation canadienne dans le cadre de la société saskatchewanaise.

Il importe ici de reconnaître que, dans la dynamique actuelle de la société canadienne, bilingue et multiculturelle, des groupes de faible importance de par leur nombre mais à l'histoire et à la culture affirmées peuvent contribuer de manière dynamique à la vitalité de la majorité et de la société en général dans la mesure où leur différence concourt à la réalisation de leur plein potentiel. Dans ce sens, l'épanouissement de la communauté fransaskoise au sein de la société peut être une source de transformation sociale importante. Ce n'est que par la complète émancipation de la perception qu'elle possède d'elle-même comme minorité que la communauté fransaskoise pourra confirmer pleinement sa participation à la francophonie nationale et internationale. Le repli sur soi doit donc être rejeté à tout prix. Il s'agit plutôt d'envisager un projet communautaire qui s'inscrive pleinement dans la société locale, nationale et internationale.

La communauté fransaskoise peut également devenir un *leader* en établissant des espaces de dialogues et des échanges avec d'autres « minorités » telles que les Métis et les Premières Nations. Les relations positives et constructives de la communauté fransaskoise avec ces groupes peuvent constituer un atout de taille pour l'avenir. Apprendre à joindre nos forces avec l'*autre*, lorsqu'il y a convergence d'objectifs et de moyens, peut représenter une source de succès et d'avancement collectif.

Cette polarité communauté/société tient aussi compte de la mobilité de la population fransaskoise. Le phénomène d'urbanisation évident tant au niveau international que national affecte aussi profondément la réalité fransaskoise. Les tendances socio-démographiques (faible taux de natalité ou d'immigration, exode rural, élévation du niveau d'éducation, acceptation du bilinguisme, etc.) constituent des facteurs dans l'identification des atouts et des défis de la communauté. Voici quelques commentaires soumis à la Commission illustrant les enjeux de la tension communauté/société.

Extraits des mémoires à la Commission et des notes prises lors des audiences :

« Notre identité est très mal connue à l'extérieur de la communauté ! »

« Je ne vois pas les couleurs, on vit dans une communauté globale »

« Développer le marketing! Qu'est-ce que les francophones apportent à la société majoritaire? »

« C'est un enjeu de société, la question de l'intégration. »

« La province doit jouer un rôle dans la relève de la population, dans le développement économique. On ne peut pas répondre à tous les besoins des nouveaux arrivants. La province doit être un partenaire. »

« La démographie a changé, mais on demeure nostalgique du passé rural. »

« Développer le réflexe d'accueil : avoir une mentalité d'abondance. »

« Valoriser la solidarité! »

« La différence c'est un atout. »

La dynamique entre la communauté et la société est particulièrement complexe et couvre un vaste champ. Les recommandations doivent donc toucher aux différentes facettes de cette polarité. L'enjeu qui semble ressortir le plus ici est la capacité de la communauté à participer à part entière à la société en contribuant à son développement ce qui aura pour effet d'augmenter le nombre des nouveaux adhérents à la communauté francasquoise. La communauté doit être reconnue comme un espace social accueillant pour un plus grand nombre, sans pour autant renier sa spécificité.

Recommandations :

17) La Commission recommande à l'ACF et au réseau associatif de **développer un plan de communication et de promotion reposant sur une vision positive d'elle-même**. Ce plan d'action doit permettre de mieux faire connaître la communauté au-delà du réseau francasquois, au sein de la Francophonie canadienne et internationale. Ce plan devrait miser sur les avantages au Canada, et dans le monde, de parler et de comprendre le français.

18) La Commission recommande de **créer une image de célébration de la communauté francasquoise qui mette en lumière l'originalité, le dynamisme,**

l'importance et la satisfaction d'être Fransaskois afin d'encourager les gens à y vivre, à s'y impliquer et y travailler.

19) La Commission recommande de **créer des événements culturels ouverts à l'ensemble de la population de la province et du pays** afin d'élargir le rayonnement de la communauté fransaskoise et de ses partenariats au sein de la société.

20) La Commission recommande que l'ACF et les organismes fransaskois concernés **cultivent une collaboration étroite avec la province concernant le recrutement, l'accueil, l'immigration et le développement économique** de la communauté fransaskoise.

21) La Commission recommande comme mesure de rétention et d'attraction des francophones **d'appuyer le développement d'entreprises et d'institutions francophones créant des emplois** afin de garder les jeunes en Saskatchewan, d'attirer de nouveaux francophones et de stimuler la vitalité globale de la communauté.

22) La Commission recommande **l'utilisation de nouveaux médias (internet, blog, balladodiffusion, etc.) pour rejoindre des individus d'ici et d'ailleurs** et pour créer de nouveaux espaces d'échanges au niveau provincial, national et international.

23) La Commission reconnaît la double problématique causée par le phénomène d'urbanisation : la migration des jeunes de milieux ruraux vers les villes et la tendance pour les immigrants de s'implanter dans les villes. La Commission recommande donc, en partenariat avec les communautés rurales, que l'ACF et son réseau **établissee une structure d'accueil fransaskoise bien visible et facilement accessible** afin d'accueillir et d'intégrer les francophones du Canada ou provenant d'ailleurs dans le monde.

24) Conscient de l'importance accrue de l'immigration comme contribution importante à la population et à l'économie provinciale et nationale, ainsi qu'à toutes les provinces du Canada, il est recommandé que **l'ACF poursuive le dialogue et la réflexion entre chercheurs universitaires et représentants communautaires** sur ces questions touchant l'identité, l'inclusion et l'intégration francophone à l'ère de la mondialisation.

Annexes

I. La démographie fransaskoise

Selon le recensement de Statistiques Canada de 2001, la population de langue maternelle française en Saskatchewan comptait un peu plus de 18 000 personnes; soit 1,9% de la population totale de la province. Il est nécessaire de souligner que la proportion de francophones dans la province ne cesse de diminuer depuis les premiers recensements qui datent des années 50. En 1951, les francophones – dont la langue maternelle est le français – constituaient 4,4% de la population provinciale; en 1971, ils comptaient pour 3,4% et en 1991 ce taux s'élevait à peine à 2,2%. Depuis 1951, tous les vingt ans, la proportion de francophones chute d'environ un pourcent. À ce rythme, il est envisageable que les francophones pourraient disparaître d'ici quarante ans; d'autant plus, que le profil démographique des francophones est marqué par un vieillissement de la population. Parmi les 18 000 Fransaskois, plus de la moitié (54%) sont âgés de 50 ans et plus. En comparaison, la population anglophone compte, pour sa part, un peu moins de 30% de personnes âgées de 50 ans et plus⁹. Le vieillissement de la population est un phénomène assez généralisé au Canada, mais pour une communauté en situation minoritaire, cette situation est d'autant plus préoccupante. Il y aurait en fait quatre fois plus de personnes âgées de 65 ans et plus que de jeunes de 15 et moins.

Le renouvellement naturel de la population francophone est désormais insuffisant pour assurer la survivance de la présence française en Saskatchewan. Il faut ajouter à ce portrait démographique des données concernant la transmission de la langue. Le taux d'assimilation des Fransaskois est élevé : il se situe à 61%, c'est-à-dire que seulement 39% des parents francophones transmettent leur langue maternelle à leurs enfants (FCFA, 2005). Ainsi, la proportion des francophones qui parlent français le plus souvent à la maison est en baisse. En Saskatchewan, en 1991, il y avait 32,3% des francophones qui parlaient français le plus souvent à la maison comparativement à 25,2% dix ans plus tard. Les francophones vivent une situation démographique

⁹ Profil statistiques des personnes âgées francophones du Canada. Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada, mars 2005.

décroissante dû à une population majoritairement vieillissante et un faible taux de natalité; l'avenir de la communauté est donc de plus en plus incertain.

D'autre part, la majorité des familles francophones en Saskatchewan est composée d'un parent non francophone. Ces familles de type exogame exercent une influence déterminante sur les choix langagiers des parents et, qui, par voie de conséquence, a une forte incidence sur le choix de la langue de socialisation des enfants (Landry, 1997). L'Ouest canadien connaît un taux d'exogamie particulièrement élevé (82%) comparativement aux provinces de l'Atlantique (38%) et à l'Ontario (65%)¹⁰. Lors du dernier recensement, on a estimé que la connaissance du français chez les enfants de couples exogames n'était que de 42% comparativement à 95% chez les enfants de couples endogames. Aussi, le dernier recensement, montre que la transmission du français se réalise dans 70% des familles exogames, dont le parent non francophone parle français. Lorsque le parent non francophone ne parle pas le français, il y a transmission seulement 32 fois sur 100. Ainsi, la présence significativement plus élevée de couples exogames dans l'Ouest constitue un autre enjeu déterminant dans la survivance du français dans la région. La scolarisation en français va jouer ici un rôle important pour assurer le maintien d'un taux de transmission du français élevé de génération en génération et aussi pour participer à la francisation des parents non francophones. Cependant, Angéline Martel (2002)¹¹ expose dans son étude sur les écoles françaises en milieu minoritaire, qu'en 2001, seuls 18,8% des enfants *ayants droits* à l'école française en Saskatchewan se sont prévalus de ce droit. Même si le taux de fréquentation des écoles françaises ne cesse d'augmenter de manière significative depuis 1986, il reste que la majorité des *ayants droits* fréquentent les écoles anglaises ou d'immersion. La famille exogame constitue à la fois un défi, mais également un potentiel caché, selon Rodrigue Landry, parce que *l'objectif d'un bilinguisme additif fort chez les enfants des familles exogames est pleinement réalisable s'il y a augmentation de la francité familiscolaire.* (1997 : 6) Dans cette perspective, l'exogamie ne constitue pas le pire danger pour les francophones, mais plutôt une possibilité de renouvellement de la francophonie! Par contre, cette recherche démontre également, que plus la vitalité des groupes est faible, plus l'ouverture à une clientèle d'origine anglophone représente

¹⁰ Statistiques Canada, 2001

¹¹ Consultante pour le Commissariat aux langues officielles.

un risque. La capacité d'accueil et d'ouverture de la communauté peut constituer alors une initiative éducative qui peut faciliter le *bilinguisme additif*.

L'état de la situation démolinquistique de la communauté fransaskoise est, dans un sens, assez sombre du point de vue du renouvellement naturel des francophones. Cependant, si l'on ajoute la population des « parlant français » à ce nombre, la situation n'est plus aussi dramatique, même au contraire. Au Canada, le nombre d'anglophones « parlant français » a doublé en 50 ans, il s'agit de 5 millions de nouveaux locuteurs du français. En 2001, ils représentaient environ 31% de la population canadienne; ils constituaient une force sociale importante, sinon essentielle, dans le maintien de la langue française hors Québec. De plus, ils représentent parfois la majorité provinciale des francophones comme en Saskatchewan où ils comptent pour près de 3% de la population. En combinant ces deux groupes, on compte ainsi plus de 49 000 personnes pouvant parler français en Saskatchewan (FCFA, 2005)!

Ce portrait démolinquistique ne serait pas complet sans mentionner la contribution de l'immigration francophone au renouvellement de la communauté fransaskoise. La proportion de néo-canadiens francophones demeure encore faible : soit 4% de la population francophone de la Saskatchewan (Patrimoine canadien, 2004). Il n'en demeure que l'immigration constitue déjà, tant sur le plan national, provincial, que communautaire, un champ d'intervention privilégié par les autorités pour assurer le renouvellement de la population active. D'ailleurs, le nombre des nouveaux arrivants dans les communautés francophones en situation minoritaire est plus élevé que la croissance de la population de langue maternelle. L'immigration internationale ou inter-provinciale représente la seconde source de renouvellement des francophones hors Québec après les « parlants français ». Mais l'accueil, l'intégration et la rétention de ces francophones demeure encore problématique. De 1999 à 2001, le total d'immigrants au Canada est passé de 161 000 à 214 000. Parmi ces derniers, en 2001, seulement un peu plus de 6 756 immigrants francophones s'établissaient hors du Québec. Le Commissariat aux langues officielles (2002) évalue que 50% de ces immigrants s'établiront de manière permanente dans leur province d'accueil. Il paraît donc de plus en plus urgent de développer un meilleur réseau d'accueil des immigrants au sein de la communauté fransaskoise afin de favoriser leur établissement permanent et leur contribution durable à la vitalité de la francophonie en Saskatchewan.

II. Intégral des questions de la Commission

1. Qu'est-ce qu'un Fransaskois ou une Fransaskoise; et un ou une francophone de la Saskatchewan? Doit-on faire une distinction entre les « fransaskois nés en Saskatchewan » et les « autres » et , si oui, pourquoi ?
2. Afin d'accueillir les nouveaux visages de la Fransaskoisie, est-ce que la communauté est prête à inclure les francophones qui reviennent à la communauté après avoir vécu ailleurs ou en dehors de la communauté pendant des années pour diverses raisons ? Que ce soit les partenaires anglophones bilingues dans les familles mixtes (exogames), les nouveaux arrivés d'autres régions ou pays francophones (Acadie, France, Québec, Mali, Sénégal, Belgique, etc.) et les non-Fransaskois bilingues qui désirent participer et contribuer à la francophonie, les francophiles, etc.
3. Pouvons-nous identifier les intérêts communs qui amèneraient des personnes telles que celles mentionnées ci-dessus à vouloir s'intégrer à la communauté fransaskoise ? Comment pouvons-nous créer un véritable espace collectif, une culture communautaire, qui respecte les différences individuelles et célèbre notre héritage francophone commun ?
4. Pourquoi certains individus se sentent-ils exclus de la communauté? Pourquoi d'autres personnes y trouvent-elles leur place et réussissent-elles à participer à son épanouissement ? Quelles sont les pratiques ou méthodes d'exclusion des « étrangers» et quels sont les moyens ou formes d'inclusion ?
5. Est-ce que les sources des résistances à l'inclusion des nouveaux arrivants sont les mêmes dans les communautés rurales et urbaines ?
6. Pouvons-nous identifier des éléments de l'identité et de la culture fransaskoise qui devraient être protégés à tout prix ? Pouvons-nous identifier des principes fondamentaux ou des éléments de bases qui définissent la raison d'être de la communauté fransaskoise ?
7. Pouvons-nous identifier des secteurs précis au sein de la communauté où des programmes devraient être mis en oeuvre pour améliorer l'intégration de la diversité culturelle ? Si oui, quelle forme devraient-on donner à de tels programmes ?
8. Comment une communauté et ses membres, en contexte minoritaire s'adaptent-ils au phénomène d'appartenances multiples ? (Les gens ont de plus en plus plusieurs dimensions à leur identité et en ajoutent au cours de la trajectoire de leur vie, soit par des changements d'emplois, des déménagements géographiques entre régions ou pays, des mariages mixtes ou multiples, l'apprentissage d'autres langues etc).
9. Est-il possible d'identifier les conditions qui favorisent l'intégration des nouveaux venus tout en renforçant les institutions communautaires et de les distinguer des conditions qui, tout en favorisant cette intégration, affaiblissent ces institutions ? Pouvons-nous gérer les bénéfices et les risques ?
10. Est-ce qu'être Fransaskoise ou Fransaskois est une source de joie et de célébration ou surtout un fardeau et une obligation ? Si c'est principalement un fardeau ou une obligation, comment peut-on le transformer en source de joie et de célébration?

III. Recommandations

Cette liste n'est pas présentée en ordre de priorité, mais elle est construite uniquement selon l'ordre de présentation dans le rapport. Les chiffres servent à les identifier.

Unité / diversité

1) La Commission recommande que la communauté francosaskoise soit définie par ces deux dimensions de territoire et de langue. Deux autres dimensions s'ajoutent à ces deux premières. Être francophone en Saskatchewan a toujours été un acte volontaire, un effort d'affirmation et de résistance à l'assimilation. Cependant, historiquement les francophones de la Saskatchewan ont des origines diverses. **L'action de choisir de vivre au moins une partie de sa vie en français en Saskatchewan font partie de la définition de Fransaskois et de Fransaskoise : Un Fransaskois ou une Fransaskoise est une personne qui s'identifie à la francophonie en Saskatchewan, actuellement ou dans le passé, que ce soit par la naissance, par le mariage, ou par adoption ou identification à la communauté francosaskoise, qui contribue à la vitalité de la langue française ainsi qu'à l'épanouissement et au développement des communautés francophones en Saskatchewan, tout en reconnaissant qu'il existe plusieurs façons d'y contribuer.**

2) Il importe de se défaire de l'image de victime associée à l'idée de *minorité* opprimée, mais plutôt de penser en termes de *citoyenneté*. À cet effet, il est recommandé que **l'ACF et les organismes francosaskois valorisent le statut de la langue et de la culture francophone dans la société comme élément déterminant dans la construction de l'identité canadienne**. Il faut souligner le fait qu'être francosaskois est un privilège qui permet de contribuer à la vie civique canadienne. **Être Fransaskois et Fransaskoise est un acte de citoyenneté !**

3) Dans le contexte d'une société de plus en plus diversifiée sur le plan culturel et identitaire, il est toujours important pour l'individu de pouvoir s'identifier à une communauté, un espace, un groupe d'appartenance. Il est donc essentiel d'encourager non seulement l'esprit d'équipe parmi tous les membres des organisations francophones, mais encore plus l'unité conçue dans une dynamique de diversité. Dans

ce sens, la Commission recommande que toutes **les actions communautaires de l'ACF et des organismes fransaskois, soient guidées par une vision unifiée du développement de l'ensemble de la communauté, de la province et du pays.**

4) Il est entendu qu'un des facteurs essentiels d'une identité bien conçue est la capacité d'embrasser la diversité dans une perspective unificatrice. La diversité culturelle est un des facteurs essentiels de l'unité canadienne, et se doit donc de l'être au sein de la communauté fransaskoise. À cet égard, la Commission recommande que l'ACF, de concert avec les organismes fransaskois concernés, valorise la diversité culturelle au sein de la communauté fransaskoise et **crée un programme célébrant la richesse de cette diversité culturelle de la communauté fransaskoise.** Ce programme pourrait comprendre une variété d'activités (spectacle, colloque, foire, etc.) et pourrait intégrer des activités régulières comme le Rendez-vous fransaskois et la Fête fransaskoise.

5) En reconnaissance de la diversité culturelle tant au sein de la société canadienne que de la communauté fransaskoise, la Commission recommande aux organismes fransaskois d'adopter **une politique de valorisation et de respect de la diversité culturelle** des gens issus de couples exogames, des écoles d'immersion ou de l'immigration nationale et internationale.

Inclusion / exclusion

6) Afin de valoriser et de dynamiser la culture et l'histoire fransaskoise, la Commission recommande que des activités permanentes ou itinérantes soient créées afin de garder vivante la mémoire fransaskoise. Il s'agit d'assurer la transmission du patrimoine fransaskois pour le bénéfice des générations montantes et des nouveaux arrivants, afin de leur permettre de **s'identifier à l'esprit et à l'histoire des Fransaskois sans pour autant constituer un modèle rigide pour l'avenir.**

7) La Commission recommande à l'ACF et son réseau associatif **de revoir les statuts et règlements des organismes fransaskois afin d'assurer que la langue de fonctionnement soit le français.**

8) Dans l'objectif de s'ouvrir d'avantage sur le monde et de trouver des points communs de lutte contre l'assimilation, la Commission recommande à l'ACF de **privilégier ses**

liens avec les partenaires potentiels de la communauté fransaskoise : les autochtones, les groupes ethnoculturels, les francophiles, etc. La communauté devrait aussi chercher à **faciliter des espaces de dialogues et d'échanges avec d'autres cultures**.

9) La Commission recommande à l'ensemble du réseau associatif fransaskois que des **efforts particuliers soient faits pour encourager l'intégration des jeunes dans la communauté** en créant des activités, des événements et des réseaux d'informations (internet) plus près de leurs préoccupations et qu'ils pourraient par conséquent s'approprier.

10) En reconnaissance du rôle important de l'éducation dans la transmission de la langue, de la culture et de l'identité, la Commission recommande à la Division scolaire fransaskoise (DSF) et aux **écoles fransaskoises d'assurer une approche stratégique pour mieux intégrer les parents exogames ou ceux et celles ayant un niveau de français limité** tout en respectant leur différence linguistique et culturelle et en cherchant des moyens pour faciliter leur participation à l'éducation de leurs enfants.

11) La Commission recommande de **chercher les moyens pour étendre la portée de l'article 23 de la Charte¹² aux grands-parents francophones et à leurs descendants (« générations perdues ») ainsi qu'aux francophones exclus par la Charte**.

12) La Commission recommande à l'ACF **l'implantation d'un code d'éthique communautaire professionnel en ce qui a trait à l'accueil (immigrants, « générations perdues », nouveaux locuteurs, etc.)** dans un contexte d'hospitalité, de générosité et de créativité.

Langue / Culture

¹² Voir en annexe pour le texte de l'article 23 de la Charte.

13) La Commission recommande que lors de tout événement ou activité publique de rapprochement organisée par la communauté francosaskoise avec d'autres groupes, **la primauté du français soit respectée, mais en portant aussi une attention particulière à l'accueil des non-francophones.**

14) Étant donné l'importance de rehausser la visibilité et la valorisation publique de la langue française, la Commission recommande d'**encourager davantage d'interactions entre les élèves et les enseignants** des écoles francosaskoises et d'immersion tout en respectant les objectifs pédagogiques spécifiques de ces deux systèmes scolaires.

15) Étant donné la prépondérance de l'anglais peut conduire à l'affaiblissement de la langue française en contexte minoritaire, la Commission recommande **que soient offertes des occasions de perfectionnement de la langue française** pour le personnel de la Division scolaire francosaskoise et des écoles d'immersion ainsi que pour le personnel des institutions et associations francosaskoises.

16) La Commission recommande que les organismes francosaskois **créent une variété d'activités qui répondent à la diversité de la francophonie**, afin que la communauté soit davantage attrayante pour un plus grand nombre de francophones.

Communauté / société

17) La Commission recommande à l'ACF et au réseau associatif de **développer un plan de communication et de promotion reposant sur une vision positive d'elle-même**. Ce plan d'action doit permettre de mieux faire connaître la communauté au-delà du réseau francosaskois, au sein de la Francophonie canadienne et internationale. Ce plan devrait miser sur les avantages au Canada, et dans le monde, de parler et de comprendre le français.

18) La Commission recommande de **créer une image de célébration de la communauté francosaskoise qui mette en lumière l'originalité, le dynamisme, l'importance et la satisfaction d'être Francosaskois** afin d'encourager les gens à y vivre, à s'y impliquer et y travailler.

19) La Commission recommande de **créer des événements culturels ouverts à l'ensemble de la population de la province et du pays** afin d'élargir le rayonnement de la communauté fransaskoise et de ses partenariats au sein de la société.

20) La Commission recommande que l'ACF et les organismes fransaskois concernés **cultivent une collaboration étroite avec la province concernant le recrutement, l'accueil, l'immigration et le développement économique** de la communauté fransaskoise.

21) La Commission recommande comme mesure de rétention et d'attraction des francophones **d'appuyer le développement d'entreprises et d'institutions francophones créant des emplois** afin de garder les jeunes en Saskatchewan, d'attirer de nouveaux francophones et de stimuler la vitalité globale de la communauté.

22) La Commission recommande **l'utilisation de nouveaux médias (internet, blog, balladodiffusion, etc.) pour rejoindre des individus d'ici et d'ailleurs** et pour créer de nouveaux espaces d'échanges au niveau provincial, national et international.

23) La Commission reconnaît la double problématique causée par le phénomène d'urbanisation : la migration des jeunes de milieux ruraux vers les villes et la tendance pour les immigrants de s'implanter dans les villes. La Commission recommande donc, en partenariat avec les communautés rurales, que l'ACF et son réseau **établissee une structure d'accueil fransaskoise bien visible et facilement accessible** afin d'accueillir et d'intégrer les francophones du Canada ou provenant d'ailleurs dans le monde.

24) Conscient de l'importance accrue de l'immigration comme contribution importante à la population et à l'économie provinciale et nationale, ainsi qu'à toutes les provinces du Canada, il est recommandé que **l'ACF poursuive le dialogue et la réflexion entre chercheurs universitaires et représentants communautaires** sur ces questions touchant l'identité, l'inclusion et l'intégration francophone à l'ère de la mondialisation.

IV. Article 23 de la Charte canadien des droits et libertés

23.(1) Les citoyens canadiens:

- a) dont la première langue apprise et encore comprise est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province où ils résident,
- b) qui ont reçu leur instruction, au niveau primaire, en français ou en anglais au Canada et qui résident dans une province où la langue dans laquelle ils ont reçu cette instruction est celle de la minorité francophone ou anglophone de la province, ont, dans l'un ou l'autre cas, le droit d'y faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans cette langue.

(2) Les citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction, au niveau primaire ou secondaire, en français ou en anglais au Canada ont le droit de faire instruire tous leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de cette instruction.

(3) Le droit reconnu aux citoyens canadiens par les paragraphes (1) et (2) de faire instruire leurs enfants, aux niveaux primaire et secondaire, dans la langue de la minorité francophone ou anglophone d'une province:

- a) s'exerce partout dans la province où le nombre des citoyens qui ont ce droit est suffisant pour justifier à leur endroit la prestation, sur les fonds publics, de l'instruction dans la langue de la minorité:
- b) comprend, lorsque le nombre de ces enfants le justifie, le droit de les faire instruire dans des établissements d'enseignement de la minorité linguistique financés sur les fonds publics.

V. Bibliographie

(1993). La communauté fransaskoise: la vitalité au coeur de la Saskatchewan. Regina: Les éditions Louis Riel, ACFC.

(2005). Profil statistiques des personnes âgées francophones du Canada. Ottawa: Assemblée des aînées et aînés francophones du Canada.

Adam, H. (1995). "Les politiques de l'identité: Nationalisme, patriotisme et multiculturalisme." Anthropologie et Société vol. 19(3), pp.87-109.

Allaire, G. (1999). Le rapport à l'*autre*: l'évolution de la francophonie de l'Ouest. Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux. J. Y. Thériault. Moncton: Éditions d'acadie, pp.163-189.

Bourdieu, P. (1982). Language et pouvoir symbolique. Paris: Fayard.
Language, pouvoir, sociologie

Chanady, A. (1994) "L'ouverture à l'Autre. Immigration, interpénétration culturelle et mondialisation des perspectives". La question identitaire au Canada francophone: récits, parcours, enjeux, hors-jeu. Québec: Les presses de l'Université Laval, CEFAN, pp. 167-188.

- Churchill, S. et I. Kaprielian-Churchill (1991). Les communautés francophones et acadiennes du Canada face au pluralisme. Ottawa: FCFA.
- Clarke, P. et P. Foucher (2004). École et droits fondamentaux: Portrait des droits collectifs et individuels dans l'ère de la Charte canadienne des droits et libertés. Saint-Boniface: Presses universitaires de Saint-Boniface et Institut français.
- Couzens Hoy, D. (2004). Critical Resistance: From Poststructuralism to Post-Critique. Cambridge: The MIT Press.
- Cummins, J., M. Danesi, et al. (1990). Heritage languages : The development and denial of Canada's linguistic resources. Toronto: Our Schools/Our Selves Education Foundation : Garamond Press.
- Delorme, R. (1995). Minoritaire de naissance ou l'aliénation des communautés francophones minoritaires au Canada. Freedom within the Margins: The Politics of Exclusion. C. Pizanias. Calgary: Detselig Enterprises Ltd.
- Denis, W. B. (2006) "Francophone Education in Saskatchewan: Resisting Anglo-Hegemony" (87-108) in A History of Education in Saskatchewan: Selected Readings, edited by Brian Noonan (et al.) University of Regina: Canadian Plains Research Center,
- Denis, W. D. (1993). Ethnicité et conflits scolaires en Saskatchewan de 1905 à 1980. Une langue qui pense. La recherche en milieu minoritaire francophone au Canada. L. Cardinal. Ottawa: Presse de l'Université d'Ottawa, pp. 77-100.
- Denis, W D. (1988) "The Politics of Language Loss: A Francophone Case from Western Canada" with Dr. Peter Li. Journal of Education Policy. Vol 3 #4: 351-370.
- Denis, W. D. (1984)"Les lois et la langue: l'oppression des Fransaskois de 1875 à 1983" with Dr. P.S. Li, (Sociology, University of Saskatchewan). La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest. André Lalonde et Pierre-Yves Mocuais (ed.) Regina, Saskatchewan, 1984.
- FCFA, (2005). Vive la différence: élargir l'espace francophone. Ottawa: FCFA.
- Friesen, W. J. (1975). Canadian education and ideology : readings. Lexington: Xerox Individualized Publishing.
- Friesen, W. J. (1983). Schools with a Purpose. Calgary: Detselig Enterprises Limited.
- Gaffield, C. (1987). Language, schooling, and cultural conflict : The origins of the French-language controversy in Ontario. Kingston, Ont.: McGill-Queen's University Press.
- Giddens, A. (1984). The constitution of society : Outline of the theory of structuration. Cambridge Cambridgeshire: Polity Press.
- Heller, M. (1998). Linguistic Minorities and Modernity: A Sociolinguistic Ethnography. New York: Longman.

Jenson, J. (1994). Le refus de la dualité: Nouvelles revendications de la citoyenneté au Canada. La question identitaire au Canada francophone. J. Létourneau. Québec: Les presses de l'Université Laval, pp. 189-214.

Laferrière, M. (1983). Les idéologies ethniques de la société canadienne: du conformisme colonial au multiculturalisme. Le facteur ethnique aux États-Unis et au Canada. M. Lecomte et C. Thomas. Lille: Presses de l'universit. de Lille, pp. 203-212.

Landry, R. (2003). Libérer le potentiel caché de l'exogamie. Profil démolinquistique des enfants des ayants droit francophones selon la structure familiale. Ottawa: Commission nationale des parents francophones.

Lapointe, R. et L. Tessier (1988). Histoire des Franco-Canadiens de la Saskatchewan. Regina: Champion College, University of Regina.

Mocquais, P.-Y. (2006). D'airain et de bronze: aspect du parcours identitaires des francophone de la Saskatchewan. (à paraître)

Morin, E. (1994). La complexité humaine. Paris: Flammarion.

Morin, E. (2003). Éduquer pour l'ère planétaire: la pensée complexe comme Méthode d'apprentissage dans l'erreur et l'incertitude humaines. Paris: Balland.

Morin, E. (2005). L'éthique. Paris: Seuil.

Niederehe, H.-J. (1992). Langue et identité ethno-culturelle des francophones au Canada. Métmorphoses d'une utopie. J.-M. Lacroix et F. Caccia. Paris: Presses de la Sorbonne Nouvelle, pp.131-148.

Randall, M. (2003). Resistance, submission and oppositionality: national identity in French Canada. Francophone Postcolonial Studies: A Critical Introduction. C. Forsdick et D. Murphy. New York: Arnold, pp. 77-90.

Unesco (2001). Déclaration universelle de l'Unesco sur la diversité culturelle. Paris: Publications de l'Unesco. <http://unesdoc.unesco.org/images/0012/001271/127160m.pdf>

Viau, G. (1999). La géographie du peuplement francophone de l'Ouest. Francophonies minoritaires au Canada: l'état des lieux. J. Y. Thériault. Moncton: Éditions d'acadie, pp.77-96.

Wise, M. (1969). An Areal Analysis of French-Canadian Settlement and Linguistic Assimilation in the Prairie Provinces. Département de géographie. Vancouver: University of British Columbia.